



Saint-Prime
VIVRE ENSEMBLE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité de
Saint-Prime QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de cette municipalité qui aura lieu **LE LUNDI 11 mai 2026 à 19 h 30** à la salle des délibérations de l'hôtel de ville situé au 599, rue Principale à Saint-Prime, il sera procédé au **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE** pour l'année terminée le 31 décembre 2025.

Cet avis est donné conformément à l'article 176.1 du Code Municipal du Québec.

Donné à Saint-Prime, ce 5^e jour du mois de mai deux mille vingt-six.


Greffière-trésorière et directrice générale
Claudia Gagnon

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Claudia Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale** de la **Municipalité de Saint-Prime**, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **5^e jour** du mois **de mai 2026**, entre **8 h et 17 h**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^e jour du mois de mai 2026.


Greffière-trésorière et directrice générale
Claudia Gagnon